

M. le Contrôleur général Il y a eu effectivement des
à faire dans ce sens. C'est une question de primis d'habitudes.
Je fais observer que si on revenait sur la décision du 8^e An-
dri, ce n'est plus 95 000 pairs qui seraient nécessaires,
mais 2 millions.

M. Girard Si vous rapportez votre texte, présenteriez
vous tout de suite la demande de crédits?

M. le Contrôleur G^{al} aussitôt.

M. le Contrôleur général quitte le bureau de
la Commission.

M. Girard rapporteur propose l'adoption du projet de loi
en disant dans le rapport que la Com^m ne s'est
nullement prononcée sur le modèle de la Chausson,
que la Com^m du Budget sera saisie de cette question
spéciale dans laquelle la Com^m sera appelée à donner
ultérieurement son avis. Un rapport supplémentaire
sera disposé en ce sens.

Cette proposition est adoptée.

Le Président,

Séance du 14 juin 1913.

Présidence de M. le Président.

M. Briquier rapporteur provisoire du projet de loi
relatif à la nomination des élèves de l'école Spéc. M^l com-
m. S. lieutenants, expose l'état de la question. Il indique
qu'une des raisons du projet est la pénurie de cadres
de lieutenants et insiste pour son adoption.

M. Vaudan me fait observer que la réforme paraît
devoir être appliquée le 1^{er} juillet; afin de permettre aux
élèves de boucler le cycle de leurs études, la date du 1^{er} août

serait préférable. D'autre part, il sera impossible aux élèves de la promotion 1912 de terminer leurs études le 1^{er} janvier; il faut leur permettre de continuer jusqu'à Pâques et ne les envoyer dans la régiment que 3 mois plus tard. Cette considération est très grave: il ne faut pas que les candidats à l'École de guerre diminuent en quantité et qualité. La 1^{re} Cyrieux d'un an ou d'un an et demi n'auraient pas le bagage des autres. Tout en considérant qu'il y a bien de remède à la pénurie de Cadets, l'hon. membre pense qu'il convient d'apporter certains tempéraments à la réforme.

M. Breignier J'ai consulté le Colonel Moradecq ^{au sujet de} ~~la~~ la réforme. L'avis qu'on pouvait avoir la loi sur l'inscription des élèves. Il a proposé la date du 15 juillet au lieu du 1^{er} de Minuit et M. le G^{ral} Le Grand pense qu'on pourrait adopter celle du 1^{er} au retour du voyage d'étude dans l'Est.

Quant à la promotion du 1^{er} janvier, il y a évidemment quelque chose de grave à supprimer 6 mois d'études, mais nous sommes en présence d'une situation de fait. Le programme sera d'ailleurs modifié en conséquence. L'Etat Major et le Ministre ne consentent pas à admettre la date de Pâques.

M. Laurent Bonjeu dit qu'on devrait autoriser les jeunes gens qui leurs notes ne permettent pas de servir dans la Cavalerie d'être remplacés par des cavaliers divisionnaires.

M. de Montebello Il y a là en effet une rigide à corriger.

M. le Président Il convient aussi de ne pas recruter les officiers de Cavalerie uniquement parmi les jeunes gens qui ont eu le moyen d'apprendre à monter à cheval avant leur entrée à St-Cyr.

M. Breignier donne lecture de son rapport.

La Commission adopte la date du 1^{er} juillet au lieu de celle du 1^{er}. Le projet de loi est adopté.

M. Denis est autorisé à demander la mis. à l'od. inf. de son rapport sur le classement de Bastia.

Le Président